

## 12ème CEREMONIE DE REMISE DU PRIX BALANCE DE CRISTAL

Hôtel de Bourvillais (Galerie Peyronnet)  
13, Place Vendôme - 75001 Paris  
4 octobre 2023  
16h30 – 20h30

Sonya DJEMNI-WAGNER, Président du jury du prix Balance de cristal, membre de la  
CEPEJ au titre de la France, membre du Bureau de la CEPEJ

Monsieur le Ministre,

Monsieur l'Ambassadeur,

Monsieur le Directeur des Droits humains,

Madame la directrice, Mesdames et Messieurs les directeurs,

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand honneur de présider cette année le jury du prix de la Balance de cristal. A ce titre permettez-moi de commencer par remercier les membres du jury dont certains sont dans la salle. Je leur adresse un chaleureux salut, de même qu'au président de la CEPEJ, Francesco de Pasquale.

A mesure que la notoriété du prix grandit, le nombre de candidatures s'accroît et les dossiers s'épaississent car chaque équipe a à cœur de défendre un projet auquel elle croit et dans lequel elle a investi beaucoup de temps et d'énergie. Je tiens donc à souligner l'engagement de chacun des membres du jury, qui a fourni un travail considérable jusqu'à l'ultime

réunion qui s'est tenue à Paris au mois de septembre, dans une atmosphère sereine et consensuelle. L'appui fourni par le secrétariat de la CEPEJ est remarquable : merci à Muriel DECOT et son équipe.

Je me réjouis que la remise du prix de la Balance de cristal puisse avoir lieu à Paris, dans le pays de la nationalité du précédent vainqueur, comme le veut la tradition. Merci Monsieur le ministre de cet accueil dans l'Hôtel de Bourvallais, à l'occasion de la Nuit du droit.

Comme vous le savez, la CEPEJ a été créée il y a un peu plus de 20 ans par une résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe du 18 septembre 2002. J'ai eu la chance de mener à cette époque la négociation pour la France, au tournant des années 2000. J'ai le souvenir très précis qu'à l'origine, ce qui était discuté était un instrument de contrôle par les pairs, comme il en existe d'autres au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice, par exemple en matière de corruption ou de lieux de privation de liberté.

Cette négociation-là en vue d'un mécanisme contraignant n'a pas abouti mais plutôt que de ne rien créer c'est vers une commission européenne chargée d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement du système judiciaire des Etats membres par la connaissance réciproque que nous nous sommes dirigés. Et nous n'avons pas perdu au change.

Si la CEPEJ n'est pas un mécanisme de surveillance ou de suivi, comme le souligne très clairement la résolution de 2002, elle analyse les résultats obtenus par les divers systèmes judiciaires, notamment en ayant recours à des indicateurs statistiques communs ; elle identifie les difficultés susceptibles d'être améliorées dans le fonctionnement des systèmes judiciaires et définit des moyens concrets d'améliorer leur évaluation et leur fonctionnement ; elle apporte assistance au Etats membres, s'ils le souhaitent.

J'ajouterai que la CEPEJ a toujours été pionnière dans les champs explorés :

- la prise en considération des attentes des justiciables et la mesure de leur satisfaction ;
- le numérique ;
- la mesure de la charge de travail des magistrats et des arriérés judiciaires ;
- l'intelligence artificielle.

Voilà donc une instance profondément originale, pour ne pas dire unique, sur laquelle s'appuie notamment la Commission européenne, une instance pleinement tournée vers les pratiques et le fonctionnement concret des systèmes de justice.

Il n'est donc guère étonnant que le prix de la Balance de cristal ait été lancé peu de temps après la création de la CEPEJ : en 2005, comme vous le rappeliez Monsieur le directeur. C'est le cœur même de l'activité de la CEPEJ puisque le prix récompense tous les deux ans des pratiques innovantes qui améliorent l'efficacité et la qualité de la justice. Les critères sont suffisamment larges pour pouvoir prendre en compte toutes sortes de bonnes pratiques.

Sans dévoiler les résultats, j'ai été frappée par le fait que de nombreuses initiatives se concentrent sur le lien entre les citoyens et la justice : éducation à la justice en générale, accompagnement dans le cadre des procédures judiciaires, appui apporté aux victimes. Les projets sont le reflet des évolutions sociétales qui nous sont communes : prise en compte de la personnalité en construction des enfants et de leur besoin de protection ; lutte contre les violences faites aux femmes.

Un autre axe traverse les candidatures soumises au jury, que je trouve particulièrement stimulant : celui d'une meilleure organisation interne des juridictions, qui d'elles-mêmes, sans attendre une réforme législative qui ne vient pas, se mettent en ordre de marche qui pour mieux traiter un contentieux majeur, qui pour diminuer les retards, qui encore pour favoriser la médiation et les modes alternatifs de règlement des litiges.

Le Prix de la balance de cristal est au cœur d'un processus vertueux : il est abrité par la CEPEJ qui œuvre pour un meilleur fonctionnement de la justice notamment par le partage de la connaissance ; le processus du concours stimule les initiatives dans tous les Etats membres et le désir de les faire connaître ; la remise du prix est elle-même une excellente occasion de promouvoir davantage encore l'action de la CEPEJ.

Il est toujours bon de rappeler que cette quête d'un meilleur fonctionnement des systèmes judiciaires et d'une confiance accrue dans la justice est pleinement tournée vers la raison d'être du Conseil de l'Europe : défendre les droits de l'homme et la prééminence du droit et développer la stabilité démocratique en Europe.

Je vous souhaite à tous une excellente cérémonie.